



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 novembre 2023

Le Conseil Municipal de la commune de Suresnes, légalement convoqué s'est réuni à la Salle des fêtes à 19h00, sous la présidence de M. Guillaume BOUDY, Maire de Suresnes.

Le nombre des conseillers municipaux en exercice est de 43.

Etaient présents :

- Adjoints -

Mme Muriel RICHARD, M. Fabrice BULTEAU, Mme Isabelle DE CRECY, M. Vianney RASKIN, Mme Nasser HAMZA, M. Yoann LAMARQUE, Mme Florence DE SEPTENVILLE, M. Alexandre BURTIN-LUCIOTTO, Mme Elodie REBER, Mme Frédérique LAINE, Mme Sandrine DU MESNIL, M. Louis-Michel BONNE, M. Jean PREVOST, Mme Cécile GUILLOU,

- Conseillers municipaux -

Mme Sophie DE LAMOTTE, M. Stéphane PERRIN-BIDAN, Mme Marie LE LAN, Mme Béatrice de LAVALETTE, Mme Valérie BARBOILLE, Mme Valérie BETHOUART-DOLIQUE, M. Thomas KLEIN, Mme Perrine COUPRY, M. Antoine KARAM, Mme Véronique RONDOT, Mme Katya VERIN-SATABIN, M. Abraham ABITBOL, Mme Olfa COUSSEAU, M. Loïc DEGNY, M. François PETER, M. Kevin BLANCHARD, M. Valéry BARNY,

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés :

- Adjoints -

M. Bruno JACON à Mme Cécile GUILLOU

- Conseillers municipaux -

Mme Isabelle FLORENNES à M. Guillaume BOUDY, M. Jean-Marc LEMBERT à M. Fabrice BULTEAU, M. Frédéric VOLE à M. Jean PREVOST, M. Yves LAURENT à M. Yoann LAMARQUE, M. Xavier IACOVELLI à Mme Katya VERIN-SATABIN, Mme Julie TESTUD à M. Abraham ABITBOL

Absents non-représentés :

- Adjoints -

M. Amirouche LAIDI

- Conseillers municipaux -

Mme Safia EL-BAKKALI, M. Nicola D'ASTA, M. Yohann CORVIS

Secrétaire :

M. Stéphane PERRIN-BIDAN

« Le Maire de Suresnes certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la mairie, conformément aux articles L. 2121-10 et 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ».

Accusé de réception en préfecture
092-219200730-20231116-Delib2023-105-DE
Date de réception préfecture : 23/11/2023

**Delib2023-105 Contrat d'engagement avec l'association AFM-Téléthon dans le cadre du Téléthon
2023**

- Conseil Municipal du 16 novembre 2023 -

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Considérant le souhait de la Ville de soutenir l'activité de l'AFM-Téléthon engagée dans la recherche scientifique, comme dans l'accompagnement des malades et de leur famille,

Vu le budget communal,

Sur rapport de Monsieur Louis-Michel BONNE, adjoint au Maire,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE**
Nombre de pour : 39
Nombre de contre : 0
Nombre d'abstention : 0
Nombre de ne prend pas part au vote : 0
Nombre de pouvoirs : 7
**Des membres présents ou représentés,
Décide,**

Article 1^{er}.- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat d'engagement avec l'association AFM Téléthon ci-après annexé et tous les documents afférents.

Article 2. - D'attribuer à l'AFM Téléthon les recettes de la course de Noël du 3 décembre 2023 et celles du premier week-end d'exploitation de la patinoire installée sur la place de la Paix (du vendredi 8 décembre au dimanche 10 décembre 2023).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.

Le 22 novembre 2023



Le Maire de Suresnes certifie conformément à l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales que le présent acte a été reçu par le représentant de l'État le 23 novembre 2023 et publié/affiché le 23 novembre 2023
Pour le Maire et par délégation,
le Directeur Général des Services
Bruno MAGGULLI

Bruno MAGGULLI Signature numérique de Bruno MAGGULLI
Date : 2023.11.24 07:53:26 +01'00'

Guillaume BOUDY
Maire de Suresnes

Accusé de réception en préfecture
092-219200730-20231116-Delib2023-105-DE
Date de réception préfecture : 23/11/2023